

**DEPARTEMENT**  
**Alpes-de-Haute-Provence**

-----  
**Communauté d'Agglomération**  
**PROVENCE ALPES**  
**AGGLOMERATION**

**Année 2022**  
**Séance du 9 février 2022**

**N° 66**

**Objet : Acquisition d'un camion benne à ordures ménagères pour le service de collecte des déchets : demande de financement auprès de l'État au titre de la DETR**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt-deux et le neuf du mois de février à quatorze heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 1er du mois de février 2022, s'est réuni au Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

**Est nommé secrétaire de séance : BLANC Michel**

**Etaient présents :**

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BASSET Françoise (jusqu'au rapport n° 37), BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, ISOARD Christian, ISOARDI Delphine, JOUVES Marc, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel (jusqu'au rapport n° 73), OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PELESTOR Michel (à partir du rapport n° 4 à la désignation du Sictiam), PEREIRA Georges, POURCEL Simone (jusqu'au rapport n° 57), PRIMITERRA Geneviève (jusqu'au rapport n° 76), PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert (absent au rapport n° 30), SANCHEZ Pierre Bernard, SEGOND Claude, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

**Etaient suppléés :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland (présent jusqu'au rapport n° 28)  
COMTE Jean Paul a donné pouvoir à GERACE Isabelle  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Leticia  
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

**Etaient représentés :**

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à ACCIAI Bruno  
BOCQUET Patricia a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine  
CHABAL CALVI Nadia a donné pouvoir à LAQUET Laura  
CHALVET Gilles a donné pouvoir à DE SOUZA Benoit  
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
HONNORAT Michelle a donné pouvoir à PAIRE Marie Claude  
PAUL Gilles a donné pouvoir à BAILLE Denis  
PIERI Bernard a donné pouvoir à BLANC Michel  
POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick (à partir du rapport n° 58)  
QUENETTE Pascale a donné pouvoir à OGGERO BAKRI Céline  
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à ISOARD Christian

**Etaient excusés :**

BERTRAND Philippe	FLORES Sylvain
CROZALS Florent	REBOUL Childéric
BOURJAC Jean Marie	UGHETTO Wendy
GRAVIERE Remy	

**REÇU EN PRÉFECTURE**

**le 11/02/2022**

Application agréée E-legit.com

99\_DE-004-200067437-20220209-66\_09022022

**Monsieur René VILLARD, rapporteur, expose ce qui suit :**

Provence Alpes Agglomération exerce la compétence obligatoire « Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ». À ce titre, elle assure la collecte des ordures ménagères résiduelles sur l'intégralité de son territoire.

Ces déchets sont déposés par les usagers dans des bacs gris destinés à cet usage, qui sont régulièrement vidés par des camions bennes. Ces camions acheminent ensuite leur chargement jusqu'à un quai de transfert (Digne-les-Bains ou Lurs) pour que les déchets soient récupérés par le SYDEVOM et emmenés jusqu'au centre d'enfouissement de Valensole. Compte tenu de l'étendue de notre territoire, cela représente des trajets conséquents, et ces distances favorisent l'usure des véhicules. En outre, les tournées de collecte des communes de l'agglomération situées dans la Vallée de l'Asse et sur le plateau de Valensole ne transitent pas par un quai de transfert et les camions se rendent directement au centre d'enfouissement avec leur chargement ; bien que cela soit logique et direct, leur trajet s'en trouve allongé. Pour mémoire, sur le secteur de Seyne et une partie de celui de Château-Arnoux-Saint-Auban, la collecte est assurée par un camion grue puisque les points de collecte sont équipés de colonnes en lieu et place des bacs installés sur le reste de l'agglomération.

Pour mener à bien cette mission, le service déchets de Provence Alpes Agglomération dispose d'un parc de 24 camions de type bennes à ordures ménagères (BOM). Ce parc est aujourd'hui très vieillissant (l'âge moyen des véhicules est de 13 ans, alors que l'âge moyen recommandé pour la pérennité du service est de 7 ans) et les équipes sont régulièrement confrontées à des pannes, de la casse matérielle et des difficultés à faire réparer les véhicules les plus anciens.

Dans le but d'assurer la continuité du service, la sécurité des agents ainsi que celle des usagers, de réduire les coûts de maintenance, d'entretien et également l'impact environnemental de la collecte au moyen de véhicules plus récents et donc moins polluants, Provence Alpes Agglomération souhaite doter son service de collecte des déchets d'un nouveau camion benne à ordures ménagères.

Le coût total de l'opération en maîtrise d'ouvrage de Provence Alpes Agglomération est estimé à 144 244 € HT. Pour mettre en œuvre cette opération, Provence Alpes Agglomération peut prétendre à un financement de l'État au titre de la DETR à hauteur de 70 000 €.

Il vous est demandé :

- D'approuver l'opération et son plan de financement :

Dépenses HT : .....144 244 €

Recettes HT : .....144 244 €

Dont :

Subvention État – DETR 2022 (48.5%) ..... 70 000 €

Autofinancement PAA (51.5%) .....74 244 €

- D'autoriser la Présidente à solliciter la subvention correspondante auprès de la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence et à engager toutes les démarches afférentes à cette décision.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme  
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

